

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine</b>		
AVIS N° 2013 – 104		
<b><u>Date :</u></b> 17/12/2013	<b><u>Objet :</u></b> Evaluation de l'ancienne réserve naturelle volontaire de SPICHEREN en vue d'un classement en réserve naturelle régionale (RNR)	<b><u>Vote :</u></b> DEFAVORABLE A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 17 décembre 2013, a assisté à la présentation par Swanie Viaud, du Conseil Régional de Lorraine, de l'étude d'évaluation du potentiel écologique de l'ancienne réserve naturelle volontaire de SPICHEREN en vue de son classement éventuel en réserve naturelle régionale (RNR)

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

#### **PRESENTATION :**

Suite à la demande faite par le gestionnaire du site « le CPN Les faucons » et les communes de Spicheren, Alsting et Eztling (57) auprès de la Région, le Conseil Régional a réalisé en 2013 une évaluation scientifique pour étudier la possibilité de reclasser ce site en réserve naturelle régionale.

#### **AVIS DU CSRPN :**

**Vu** la proposition de classement de ce site en réserve naturelle régionale présentée le 8 avril 2008 au CSRPN ;

**Vu** la demande de complément d'informations à caractère scientifique formulée par le CSRPN le 8 avril 2008 ;

**Vu la** grille d'évaluation de l'intérêt du site élaborée par un groupe de travail émanant du CSRPN ;

**Vu** l'avis 2008-26 basé sur cette grille d'évaluation émis par le CSRPN le 5 décembre 2008 précisant :

*"Il obtient une note de 26 ou 27 en fonction du poids donné aux différents critères. Il est donc "non recommandé"*

*Néanmoins ce site a un intérêt local certain. Il conviendrait de le proposer pour la création d'un ENS par le Conseil Général".*

**Le CSRPN après avoir étudié à nouveau ce dossier constate que** les caractéristiques du site en surface, en valeur et originalité régionale de biodiversité et en enjeux de préservation ne répondent pas aux critères requis par le statut de réserve naturelle régionale.

**Dans ces conditions, le CSRPN :**

- **maintient son avis émis du 5 décembre 2008 en apportant un avis défavorable** au classement de l'ancienne réserve naturelle volontaire de SPICHEREN en réserve naturelle régionale ;
- **rappelle l'intérêt local de cet espace** qui justifie de s'orienter vers des outils mieux adaptés tels que :
  - l'identification du site au titre de ZNIEFF,
  - l'inscription dans la trame verte et bleue du SCOT Val de Rosselle pour permettre de préserver cet espace en cas de projet d'urbanisme ou d'aménagement particulier,
  - le classement en espace naturel sensible (ENS) du département de la Moselle.

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

